

## INITIATIQUE, PHILOSOPHIQUE, PHILANTHROPIQUE, LE DROIT HUMAIN EST MIXTE.

En créant le Droit Humain, ses fondateurs, Maria Deraismes et Georges Martin, marquaient une irréversible évolution, affirmant l'égalité de l'homme et de la femme devant l'initiation maçonnique.

Maria Deraismes, le 14 janvier 1882, fut la première femme initiée en France : transgression fondatrice des Francs-maçons de la Loge exclusivement masculine « Les Libres Penseurs », Grande Loge Symbolique Écossaise, à l'Orient du Pecq.

14 Mars 1893 : Maria Deraismes initie 16 femmes.

4 Avril 1893 : elle crée la **Grande Loge Symbolique Écossaise « Le Droit Humain »**, obédience mixte qui se transforme, en 1901, en **Ordre Maçonnique Mixte International « Le Droit Humain »**.

Cette création intervient alors qu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle la femme était attachée au foyer et dépendante de l'homme par de nombreux liens juridiques et économiques et que la seconde moitié du siècle, par l'évolution économique (industries, commerces), donnait aux femmes les premières possibilités d'autonomie.

C'est sur un fond de revendications sociales, de révolte intellectuelle et morale, que se situe l'œuvre de ces pionniers, nos fondateurs.

Rappelons qu'il fallut néanmoins attendre :

- 1907 (14 ans plus tard) pour qu'une loi permette aux femmes mariées de disposer librement de leur salaire ;
- 1920 (27 ans plus tard) pour qu'elles puissent adhérer à un syndicat sans autorisation de leur conjoint ;
- sans oublier le droit de vote adopté en 1944 seulement !...
- et 1965 (72 ans, une vie entière d'un individu) pour avoir le droit d'exercer un emploi et pour ouvrir un compte bancaire sans cette même autorisation maritale !

*« Moitié de l'humanité, si elle se confond avec l'autre par des caractères généraux et communs, elle s'en distingue par des aptitudes spéciales d'une puissance irrésistible qui forment un apport particulier essentiel et indispensable à l'évolution intégrale de l'humanité... »*

Georges Martin (intervention en 1905).

Aujourd'hui, la mixité continue d'être le symbole de toute l'avancée sociale.

Elle est une véritable force motrice dans la réflexion commune pratiquée en loge mixte.

Le « Droit Humain », dans la liberté, l'égalité, la fraternité, crée à deux voix l'évolution d'une pensée libre afin d'apprendre et de transmettre.

Par la défense de : la laïcité, la loi de 1905, la liberté de conscience et d'expression, les droits de l'homme et de la femme, et contre toutes formes d'intégrismes, de racisme et d'antisémitisme, le Droit Humain continue d'œuvrer pour les droits de l'être humain et des citoyens par-delà les frontières.

Son but est de rapprocher et de défendre de façon égale les deux moitiés du genre humain qui ont les mêmes besoins et les mêmes intérêts, dans la famille comme dans la société.

L'association de ces deux êtres, leur accession à un progrès moral, intellectuel et matériel partagés sont des conditions incontournables de la réalisation d'une société en progrès.

Hommes et femmes sont uniques, égaux comme des semblables sans être « ni le même, ni la même », leur différence étant une richesse afin de progresser, d'imaginer une construction prospective et humaniste.

C'est également un gage d'équilibre et de développement harmonieux pour les générations futures.